

COMMUNE DE MONTFA

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mai deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vingt cinq mai deux mille vingt à vingt heure trente.

Le Maire,
Michel LOUBET

Ordre du jour :

- Election du maire
- Désignation du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Désignation des conseillers communautaires
- Désignation des délégués aux commissions communales :
Finances - Travaux et Appels d'Offres - Urbanisme
- Élection des délégués charges de représenter la commune au sein des syndicats ou EPCI :
 - SDET - SIAH du Dadou - SIVU Montvals - SIVU pays du Dadou - RPI Montfa/Les Fournials
 - CNAS
- Questions diverses

Séance du Conseil Municipal Du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- Monsieur Combes Pascal
- Monsieur Cormary Christophe
- Madame Crapoulet Marie
- Monsieur Dehaye Stéphane
- Monsieur Dovigo Gérard
- Madame Durand Sylvie
- Madame Gimenez Jennifer
- Monsieur Loubet Michel
- Madame Maillé Avizou Marlène
- Monsieur Raimbault Thierry
- Monsieur Raynaud Christian

Mme Gimenez Jennifer a été désigné secrétaire de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LOUBET, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. Combes Pascal, M. Cormary Christophe, Mme Crapoulet Marie, M. Dehaye Stéphane, M. Dovigo Gérard, Mme

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020(suite).....

Durand Sylvie, Mme Gimenez Jennifer, M. Loubet Michel, Mme Maillé Avizou Marlène, M. Raimbault Thierry, M. Raynaud Christian dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Michel Loubet, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-7 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 222-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- M. Cormary Christophe et Mme Maillé Avizou Marlène

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du Code électoral)	00
d) Nombre de suffrages exprimés	11
e) Majorité absolue	06

Ont obtenu : M. Michel LOUBET

11 voix

M. Michel LOUBET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Dès son installation, Monsieur le Maire prend la présidence du Conseil Municipal et l'informe de la nécessité de définir le nombre d'adjoints qui vont être immédiatement élus.

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020(suite).....

D2020-06 Décision du nombre d'adjoint à élire

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune doit disposer au moins d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit, trois. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, et après discussion, le Conseil Municipal a fixé à deux, le nombre des adjoints au Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Michel LOUBET élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du Code électoral)	00
d) Nombre de suffrages exprimés	11
e) Majorité absolue	06

Ont obtenu : M. Marie CRAPOULET 11 voix

M. Marie CRAPOULET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjointe et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du Code électoral)	00
d) Nombre de suffrages exprimés	11
e) Majorité absolue	06

Ont obtenu : M. Christian RAYNAUD 11 voix

M. Christian RAYNAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020(suite).....

D2020-07 Composition des Commissions Communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections du 15 Mars 2020, il y a lieu de revoir la composition des commissions communales.

Il précise que ces commissions ont un rôle très important en ce qui concerne l'étude des dossiers, mais qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision. Toutes les propositions qui y sont faites ne deviennent des décisions qu'à la condition d'être votées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et procède à la répartition des commissions comme suit :

Commission FINANCES :

Mme Crapoulet Marie
M. Combes Pascal
M. Dehaye Stéphane
Mme Maillé Avizou Marlène

Commission TRAVAUX et APPELS D'OFFRES :

Selon les dispositions du décret n°2001-210 du 7 mars 2001 portant code des marchés publics, la commission est présidée par le Maire et comprend 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :

- Délégués titulaires :

M. Raynaud Christian
M. Cormary Christophe
M. Raimbault Thierry

- Délégués suppléants :

Mme Durand Sylvie
M. Dovigo Gérard
Mme Gimenez Jennifer

Commission URBANISME :

Mme Crapoulet Marie
M. Cormary Christophe
M. Raimbault Thierry
M. Combes Pascal

Commission SCOLAIRE :

M. Loubllet Michel
Mme Crapoulet Marie
Mme Durand Sylvie
Mme Gimenez Jennifer

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020(suite).....

Election des délégués chargés de représenter la commune au sein des Syndicats ou EPCI.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, les délégués des Syndicats ou EPCI désignés par les assemblées municipales suivent le sort de ces dernières quant à leur durée.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection de délégués chargés de représenter la commune au sein des Syndicats ou EPCI.

D2020-08 Désignation des délégués à la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, après qu'aient été élus le maire et les adjoints (article L 273-11).

Il précise que la commune de MONTFA sera représentée à la communauté de communes "Sidobre Vals et Plateaux" par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les Conseillers communautaires désignés dans l'ordre du tableau sont donc :

- Michel LOUBET, Maire, titulaire
- Marie CRAPOULET, 1ère adjointe, suppléante

D2020-09 Election des délégués de la commune au sein du Syndicat Départemental d'énergies du Tarn (SDET)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, les délégués des Syndicats ou EPCI désignés par les assemblées municipales suivent le sort de ces dernières quant à leur durée.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection de délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Départemental de l'Énergie du Tarn.

Ont été élus à l'unanimité :

- M. Dovigo Gérard
- M. Raynaud Christian

D2020-10 Election des délégués de la commune au sein du Syndicat du DADOU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, les délégués des Syndicats ou EPCI désignés par les assemblées municipales suivent le sort de ces dernières quant à leur durée.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection de délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat du DADOU.

Ont été élus à l'unanimité :

- M. Loubet Michel
- Mme Gimenez Jennifer

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020(suite).....

D2020-11 Election des délégués de la commune au sein du SIVU de Montvals

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, les délégués des Syndicats ou EPCI désignés par les assemblées municipales suivent le sort de ces dernières quant à leur durée.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection de délégués chargés de représenter la commune au sein du SIVU de Montvals.

Ont été élus à l'unanimité :

- Délégués titulaires : M. Loubet Michel
Mme Durand Sylvie
M. Raynaud Christian
- Délégués suppléants : M. Dehaye Stéphane
Mme Maillé Avizou Marlène
M. Cormary Christophe

D2020-12 Election des délégués de la commune au sein du SIVU du Pays du DADOU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, les délégués des Syndicats ou EPCI désignés par les assemblées municipales suivent le sort de ces dernières quant à leur durée.

Il convient, en conséquence, de procéder à l'élection de délégués chargés de représenter la commune au sein du SIVU du Pays du DADOU.

Ont été élus à l'unanimité :

- Délégués titulaires : M. Loubet Michel
Mme Crapoulet Marie
- Délégués suppléants : Mme Durand Sylvie
Mme Gimenez Jennifer

D2020-13 Election des délégués de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020 et à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner deux délégués locaux au CNAS : un membre du Conseil Municipal représentant le collège des élus et un membre représentant le collège des agents.

Ont été élus à l'unanimité :

- Collège des élus : Mme Crapoulet Marie
- Collège des agents : Mme Emilie DECOSTER – secrétaire de mairie.
